

Objectifs

1. Comprendre le rôle et les missions du CSE
2. Connaître son fonctionnement et ses moyens d'action
3. Identifier les attributions

Public

Élus du CSE

Pré-requis

Aucun

Moyens pédagogiques

QCM et mises en situation

Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

Durée

3 jours soit 21 heures

Intervenant

Juriste en droit social

Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

Tarif

Intra : 1 590 € nets / jour / groupe
(+ frais pour la province en présentiel)
Inter : 590 € nets / jour / personne
Inter Visio : 490 € nets / jour / personne

Financement

Financement par le CSE

Modalités d'accès

30 jours avant le début de la formation

Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams.
Invitation envoyée au préalable à chaque participant.
Support de formation envoyée à l'issue de la formation

Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

Programme :

Jour 1 : Le rôle, le fonctionnement et les moyens du CSE

La présentation du CSE

La mise en place et son rôle

La composition et l'organisation

Les titulaires et suppléants
La présidence et les assistants
Le secrétaire, le trésorier et les adjoints
Les autres représentants du personnel :
les représentants syndicaux et de proximité

Le fonctionnement

L'ordre du jour
Les réunions
Le procès-verbal
Le règlement intérieur
Les commissions

Les moyens

Le local et le matériel
Les heures de délégation
Les budgets
La base de calcul
L'utilisation
Les obligations comptables
Les modes de communication
Le droit à la formation

Jour 2 : Les attributions économiques

La notion d'information et de consultation
Les modalités de consultation (avis et délais)
La compétence générale
Les consultations obligatoires (orientations stratégiques, situation économique et financière, politique sociale, conditions de travail et emploi)
Les consultations ponctuelles (domaines de compétences)
La BDESE
Accès et contenu
L'adaptation par voie d'accord
Le rôle en matière de santé, sécurité et conditions de travail
Inspections
Enquêtes

Jour 3 : Autres points à connaître

Les réclamations

Individuelles et collectives

Les expertises

Les cas de recours

La désignation

La prise en charge financière

Le droit d'alerte

Économique

Social

Les atteintes aux droits des personnes et aux libertés

Le danger grave et imminent

Les attributions sociales

La gestion des activités sociales et culturelles (ASC)

ASC et URSSAF

Le statut des membres

La durée et le renouvellement des mandats

La protection en cas de licenciement